

Les caractéristiques des exploitations agricoles^(*)

CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Les exploitations agricoles et les structures agraires

L'expression «structures agraires» est celle qui est le plus couramment employée pour désigner les rapports économiques et sociaux existant entre les hommes dans l'activité productrice agricole, qu'il s'agisse des rapports de propriété ou de jouissance de la terre (structure foncière), de l'appropriation des autres moyens de production (matériel, traction, bâtiments et, d'une manière générale, «immobilisations») ou du capital circulant (moyen de trésorerie et disponibilités en nature ou en argent).

Cependant, il ne faudrait pas se méprendre sur ce terme de «structures». Il faut éviter de le prendre dans ce qu'il implique de statique, de stable : en quelques décennies, le Tadla par exemple, est passé, du moins pour une grande partie de son territoire, du système agropastoral extensif à base féodale, voire communautaire, au grand capitalisme agraire. Les structures agraires sont mouvantes et d'une région à l'autre se présentent le plus souvent comme une juxtaposition d'ensembles différents.

C'est dans ce contexte essentiellement mouvant que se situent les exploitations agricoles : étant inégalement pourvues en moyens de production, leur existence apparaît comme une tentative permanente d'ajustement aux données de la structure agraire : ajustement de l'excès de terre des uns à la pénurie de terre des autres par le moyen de faire-valoir indirect, ajustement de l'excès de force de travail des uns aux besoins des autres par le moyen du khammessat, de l'association, ou du salariat, etc...

La multiplication et la mobilité des formules d'ajustement entraînent une grande diversité des exploitations agricoles : il faut se garder du schéma trop souvent admis du dualisme simpliste des exploitations agricoles : exploitation moderne et exploitation traditionnelle. Les stéréotypes auxquels conduit une telle distinction voilent une réalité extrêmement complexe.

En effet, selon les niveaux auxquels va se faire l'ajustement, selon les modalités de cet ajustement, les exploitations agricoles vont se différencier en

(*) Inédit. Reprise d'un article publié en collaboration avec G.LAZAREV dans la revue **Les hommes la terre et l'eau**, ONI 1962, revu et augmenté. 2 octobre 1962.

un certain nombre de catégories à la fois complémentaires et antagonistes : complémentaires en raison de l'inégale répartition des moyens de production, terre, travail, attelages, semences, etc... antagonistes dans la mesure où chaque catégorie essaie de réaliser l'ajustement à son profit, tente d'obtenir le plus possible de la prestation en moyens de production qu'elle effectue aux autres catégories.

Les modes de production fondamentaux sont à peu près les mêmes partout. Ce qui va varier d'une région à l'autre, c'est, avec les types de répartition des moyens de production, leur importance relative, la prédominance de telle ou telle catégorie. En définitive, ce sont les types de complémentarités et d'antagonismes découlant de ces répartitions qui vont donner leur physionomie et leur dynamisme aux structures agraires de chaque région.

Il semble donc que l'approche des structures agraires doive commencer par une délimitation générale de catégories d'exploitations qui vont s'insérer dans les structures agraires. C'est cette approche qui constituera la matière de cette étude.

I — LES CRITERES DE DIFFERENCIATION DES CATEGORIES D'EXPLOITATION

1) Définition de l'exploitation et de l'exploitant

La définition de l'exploitation qui a été retenue est la suivante : on considère comme formant une exploitation agricole une unité de production où sont réunis, le plus souvent sous la direction d'une seule personne, tous les facteurs nécessaires à la production. Quelle que soit la diversité des modes de faire-valoir des parcelles ou leur éloignement, on admet que la réunion de celle-ci forme une même exploitation si les autres facteurs permettant d'arriver à une production - semences, attelages, trésorerie, eau, travail - sont, soit communs à l'ensemble des parcelles, soit contrôlés par la même personne.

Cette définition est importante en raison de l'étroite interpénétration au sein d'une même exploitation - au sens où nous venons de la définir - du faire-valoir indirect et du faire-valoir direct. Ainsi un exploitant n'aura pas, par exemple, une exploitation en faire-valoir direct et une ou plusieurs exploitations en faire-valoir indirect : s'il répond aux conditions de réunion des différents facteurs de production pour les diverses «exploitations», on doit admettre que l'on est en présence d'une seule exploitation ; le revenu d'une telle exploitation se répartira de façon complexe entre l'exploitant et d'autres individus qui ont été amenés à effectuer des prestations de facteurs de production : rente versée au propriétaire des parcelles louées ou mises en association, au propriétaire des bêtes, aux travailleurs, etc...

L'exploitant est plus difficile à définir. On peut le déterminer comme étant la personne qui contrôle et dirige la mise en oeuvre des facteurs de production réunis dans l'exploitation. Cependant - et c'est là la difficulté - dans des cas fréquents de faire valoir indirect, le bailleur a un droit de regard et souvent de décision sur les terres qu'il a baillées et qu'exploite le preneur - cette situation

telle sorte qu'il y a souvent chevauchement des exploitants et difficulté à déterminer un responsable de l'exploitation. Dans la pratique - notamment pour l'enquête - on peut, lorsqu'il y a ainsi chevauchement, reconnaître comme exploitant celui qui a la principale responsabilité dans la marche de l'exploitation. Cette définition n'a cependant qu'une valeur pratique et se révèle insuffisante pour déterminer l'exploitant lorsqu'interviennent des obligations de responsabilité de la part de l'exploitant, telles que responsabilité du crédit et des dettes, responsabilité de l'observation d'un plan de culture, de l'utilisation de l'eau, de l'impôt, etc...

2) Différenciation des exploitations

Les exploitations se différencient simultanément selon des critères agricoles et selon des critères socio-économiques, ces deux séries de critères ne se recouvrant pas nécessairement.

Les critères agricoles sont ceux qui distinguent :

- le type d'agriculture,
- les spéculations dominantes,
- les techniques de mise en valeur,
- le capital d'exploitation, etc...

Les critères socio-économiques sont ceux qui tiennent compte :

- des systèmes dominants de travail (travail salarié, travail familial, khammessat, etc...) ;
- de la productivité de l'exploitation (taux d'emploi des individus, du matériel, mécanisation) ;
- des modes de répartition du revenu (notamment dans le cas de faire-valoir indirect) ;
- de la formation du revenu (part des revenus annexes) ;
- de l'utilisation du revenu de l'exploitation (revenu entièrement consommé ou non, part de l'agriculture marchande, existence d'un surproduit et formation de capital, etc...)

En application des premiers critères, on est amené à classer les exploitations selon le type d'agriculture : on peut ainsi distinguer par exemple une agriculture de plaine en bour à céréaliculture dominante et une agriculture de plaine, irriguée par réseau moderne etc... etc...

Ce premier classement nous conduit à différencier les exploitations selon les modes technico-économiques d'occupation du sol, les techniques de mise en valeur, les spéculations agricoles dominantes par «zone agricole».

En application des seconds critères, on peut distinguer par exemple des exploitations vivrières et des entreprises agricoles, de petites exploitations vivrières à travail familial et de grandes exploitations vivrières à travail salarié, etc...

Les catégories d'exploitation distinguées selon les critères socio-économiques, sont assez indépendantes du type d'agriculture : la petite exploitation vivrière à travail familial peut ainsi exister tant en agriculture en sec qu'en agriculture irriguée. Par contre, selon les types d'agriculture les caractéristiques de ces mêmes catégories d'exploitation seront différentes. La petite exploitation vivrière à travail familial en bour se différenciera de la même exploitation en irrigué par une taille d'emplois différents, par des techniques, une économie et un revenu différents, etc... ; de même, certaines catégories d'exploitation pourront ne pas exister dans un type d'agriculture donné.

Les critères socio-économiques font apparaître des catégories plus générales que les critères agricoles ; en quelque sorte, les catégories socio-économiques sont recoupées et différenciées par les critères agricoles. Du point de vue de la méthode d'analyse, ce sont donc les seconds critères, critères socio-économiques qui permettront de déterminer les types fondamentaux d'exploitations agricoles.

Du point de vue socio-économique, on peut distinguer schématiquement deux grandes catégories d'exploitation :

— d'une part les exploitations qui n'ont pour objet que d'assurer la subsistance des exploitants. Ce sont les exploitations vivrières.

— d'autre part les exploitations où la part de l'agriculture marchande est dans tous les cas plus importante que la part d'agriculture qui couvre les besoins de l'exploitant. De telles exploitations se caractérisent par un phénomène : l'accumulation du capital.

Ces exploitations tendent à être des «entreprises agricoles». Selon certains critères, dont il sera fait mention, on y distinguera des entreprises à caractère non-capitaliste, d'autre à caractère capitaliste.

La question s'est posée de savoir si l'on devait distinguer des catégories d'exploitations féodales, ou semi-féodales, en d'autres termes, si l'on devait considérer comme une seule exploitation le grand domaine travaillé en faire-valoir indirect par des khebbaz-associés (1), une telle situation pouvant caractériser le «semi-féodalisme».

Selon les critères adoptés pour définir l'exploitation, on doit admettre qu'il y a en fait sur ce grand domaine plusieurs exploitations. Ainsi la partie du domaine cultivée par les khammès du grand propriétaire pourra être considérée comme une entreprise en faire-valoir direct, le reste du domaine donné à des khebbaz, comportant autant d'exploitations - généralement vivrières - en faire-valoir indirect, qu'il y aura de khebbaz.

A partir de cette distinction schématique, il a été possible, en regroupant les données fournies par l'observation directe, par les questionnaires d'enquête, par les dépouillements statistiques, d'établir une classification socio-économique des exploitations ; celle-ci sert alors de trame à une différenciation plus poussée où chaque type socio-économique s'individualise géogra-

(1) «khebbaz» : exploitant associé à part de récolte à un propriétaire pour l'exploitation de sa terre.

phiquement selon les terroirs, selon les types d'agriculture, selon l'importance relative d'autres types socio-économiques, c'est-à-dire selon les critères agricoles.

Nous définissons ci-après les principales catégories d'exploitations qui forment la trame des structures agraires. C'est à partir de ce schéma que l'on pourra étudier la complexité régionale. Celle-ci se qualifiera par les rapports qui existeront entre chaque catégorie d'exploitations : telle catégorie pourra dominer - par exemple l'entreprise agricole capitaliste - et imprimer à l'ensemble des exploitations une physionomie particulière que viendront compliquer les déterminismes du terroir, du type d'agriculture ; tels conflits pourront exister entre les catégories d'exploitation et donner un dynamisme sui generis à l'ensemble.

En définitive, une diversité très grande mais que l'on peut approcher par étapes en déterminant, dans un premier temps, la trame de cette diversité : la classification socio-économique des exploitations.

II — CLASSIFICATION SOCIO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS

Nomenclature

A. Infra exploitations

B. Exploitation à reproduction simple

- B 1 à revenus annexes
- B 2 incomplète
- B 3 autarcique
- B 4 importatrice de M.O.

C. Exploitations latifundiaires

- C 1 Azib
 - C11 par touiza
 - C12 par khammès
 - C13 par associé
 - C14 par mécanique et salarié
- C 2 Lotissements latifundiaires ou soukkane
- C 3 Pastorales extensives
- C 4 p.m. terres de rente foncière pure

D. Exploitations capitalistes

- D 1 intensives
- D 2 plantations
- D 3 mixtes
- D 4 extensives

E. Coopératives pm

F. Lotissement

G. Fermes d'Etat

H. Exploitation d'essai de la Recherche Agronomique

A. LES INFRA-EXPLOITATIONS

Ces formes de production ne répondent pas à la définition de l'exploitation car le producteur ici n'a pas en vue de parvenir à la reproduction du capital. Il s'agit essentiellement des jardins d'agrément et des toutes petites parcelles que le propriétaire n'a pu louer cette année et qu'il cultive à temps perdu.

Ceci ne présente pas beaucoup d'intérêt, ni beaucoup de surface. Mention spéciale cependant doit être faite des jardins disséminés dans les banlieues immédiates des grandes villes, qui disposent parfois de droits d'eau exorbitants pour leur surface (jardins floraux, piscines privées, etc...) et qui doivent être classés parmi les éléments de consommation somptuaire de propriétaires latifundiaires marocains ou étrangers.

B. LES EXPLOITATIONS A REPRODUCTION SIMPLE OU VIVRIERES

Ce genre d'exploitation est très largement dominant sur les terres collectives, les terres guich, et dans les zones de micro-propriété. La plupart des propriétés latifundiaires sont en outre données à bail en petits lots à des exploitants qui les mettent en culture sous la forme d'exploitants à reproduction simple. La plupart des terres habous et des terres d'Etat louées à l'année ou loties sont cultivées selon ce mode.

Les propriétaires étrangers, eux-mêmes, en viennent parfois à donner à bail certaines parcelles éloignées à de petits exploitants non capitalistes, ou à des entrepreneurs citadins.

Outre le fait que ce système est largement dominant, on doit noter qu'il tend aujourd'hui encore à se renforcer aux dépens des exploitations latifundiaires et même des exploitations capitalistes, ceci très récemment.

DEFINITION ET DESCRIPTION GENERALE

L'exploitation à reproduction simple peut être définie comme une forme de production orientée principalement vers la satisfaction des besoins du groupe familial de l'exploitant principal, ces besoins étant surtout alimentaires (plus de 70 % en valeur). Il s'en suit que la production orientée vers le marché n'est qu'en vue d'un échange avec des produits alimentaires, dans la plupart des cas d'origine agricole. On note une faible motivation au profit de la part de l'exploitant et une confusion entre le compte d'exploitation et le compte du ménage.

Les coûts de production dans ces exploitations sont étroitement liés aux aléas des facteurs naturels ; par ailleurs la rudimentaire diversification des cultures dans la zone et la proximité du marché local lient étroitement les prix de vente des produits à l'abondance relative des récoltes.

B1. EXPLOITATION A REVENUS ANNEXES

Cette exploitation est la plus petite que l'on rencontre. Elle se caractérise principalement par l'apport de revenus extérieurs qui seuls permettent à

l'exploitant de subsister. Il s'agit d'une exploitation largement déficitaire en moyens de production : peu de terres, peu de moyen de traction, peu de semences, un endettement important.

Ce déficit en moyens exclut pour ces exploitants toute possibilité d'agrandir leur exploitation par location de terre ou association. Au contraire, il est fréquent qu'ils n'arrivent pas à travailler leurs propriétés déjà exiguës et qu'ils en donnent une partie à des exploitants mieux pourvus.

Le seul facteur de production abondant est la force de travail de ces exploitants. Il leur reste donc à rechercher un emploi salarié qu'ils trouvent dans l'agriculture, dans les chantiers, dans l'agriculture «traditionnelle» (dédoumage, moissons, etc...). Ce travail est en règle générale occasionnel. En définitive, ces exploitants se différencient assez peu des paysans sans terre.

Ces exploitations se rencontrent principalement à proximité des centres et des villes ou bien au voisinage des zones de parcours. C'est que l'exploitant ne trouve pas sur sa terre - dont la plupart du temps il est propriétaire ou usufruitier collectiviste - de quoi vivre à sa suffisance : il est donc contraint de chercher du travail ailleurs ou de louer sa terre. Dans les zones où aucun travail ne peut lui être offert, il devient petit rentier, partout ailleurs fellah et ouvrier occasionnel.

L'exploitation à revenu annexe est évidemment exiguë là où la terre est irriguée : sa superficie est largement inférieure à un hectare, avec un droit d'eau correspondant. C'est la disposition d'un droit d'eau et le fait de pouvoir planter quelques arbres qui attachent l'exploitant à sa terre. Mais ne pouvant s'équiper suffisamment - 80 % n'ont pas d'attelage et elles manquent toutes de semences en octobre - ces exploitations exportent leur main-d'oeuvre vers d'autres activités au lieu de prendre d'autres terres à bail.

Caractère discriminant : revenus annexes importants (plus de 30 % du Compte d'exploitation ?)

Irrigation : droits d'eau ridiculement faibles. Inondation de plates-bandes. Grande surface perdue pour les servitudes en chemins et séguias. Aspect de jardins potagers.

Dimension : inférieure à 1 ha. Moyenne de 60 ares dans les zones irriguées. Plus réduite encore dans les fous irrigués : 30 à 40 ares. Coût démesuré de la terre jusqu'à 20.000 DH par hectare (mais on n'a jamais vu un hectare être vendu en entier)

Matériel : houe, sape, pioche. 15 % ont une demi-zouja, 5 % ont une zouja entière. Généralement le labour pour ameublir la terre est fait en empruntant gratuitement un attelage pendant une journée ou une demi-journée. Tous les autres travaux sont faits à la main.

Main-d'oeuvre : familiale, y compris femmes et enfants.

L'exploitation ne manque pas de main-d'oeuvre. On compte jusqu'à 4 actifs à l'hectare.

Cheptel : réduit. Un âne, un bovin (le plus souvent - 60 % des cas - en ras-el-mal). Très peu d'ovins et caprins. Volaille, ruchers.

Faire-valoir : direct dans la totalité des cas.

Spéculations : très diversifiées : arboriculture, céréaliculture, fourrage dans les fous, légumes et potagers. Fleurs à Marrakech.

Investissement : dans l'arboriculture principalement.

Problèmes : ces exploitations ne sont pas viables, elles comportent une grande superficie relative inculte (haies, canaux, chemins....). Elles sont à la limite du jardin d'agrément. L'exploitant-propriétaire, très endetté, est toujours sur le point de vendre ou d'hypothéquer ; cependant il s'attache à conserver son patrimoine, car il représente le plus clair de sa surface sociale.

B2. LA PETITE EXPLOITATION VIVRIERE A TRAVAIL FAMILIAL AVEC SOUS-EMPLOI DES FACTEURS DE PRODUCTION

La petite exploitation vivrière se caractérise par le travail familial et un sous-emploi des facteurs de production. Cette catégorie d'exploitation se différencie de la précédente par le fait qu'elle cultive presque toutes les terres qu'elle détient : elle ne cède pas de terre aux exploitants mieux pourvus. Au contraire, la conjonction d'une force de travail excédentaire et de moyens de traction généralement supérieurs aux besoins crée une tendance à l'agrandissement de l'exploitation par location de terre et association.

Cette tendance est cependant limitée par des difficultés en matière de semences et de trésorerie ; ces difficultés les placent, face aux bailleurs, dans de moins bonnes conditions que les exploitants de la catégorie supérieure qui, de ce fait, réalisent une concentration de terre offerte à la location ou à l'association.

Il s'en suit un sous-emploi de certains facteurs de production dont l'exploitant dispose en quantité excédentaire : essentiellement sous-emploi du travail et sous-emploi de la traction animale.

Le faible revenu de telles exploitations et la disponibilité du travail conduisent souvent les exploitants de cette catégorie à rechercher du travail occasionnel à l'extérieur.

Dans les exploitations incomplètes, la disposition par l'exploitant principal d'un facteur déterminé (capital, technicité, liaison familiale ou féodale), permet à celui-ci de prendre de la terre à bail, en association ou en location. Parfois c'est le droit d'eau qui est pris à bail.

Cette terre est prise à bail soit auprès des micro-propriétaires, des collectivistes et guicheurs sans matériel de culture, soit auprès des propriétaires fonciers (terres de rente foncière).

Caractères discriminants : rente foncière calculée en parts de récolte sur une partie importante de l'exploitation ; pas d'importation de main-d'oeuvre ; faire-valoir indirect.

Irrigation : droits d'eau en part de débits : séguia pérenne ou séguia de crue.

Dimension : de 1 à 5 ha en irrigué pérenne. Variable selon le caractère aléatoire de l'irrigation.

Matériel : un attelage et des outils de jardinage.

Main-d'oeuvre : familiale. Parfois la rente foncière est si forte que l'exploitant principal est contraint de prendre à la fois de la terre à bail et de la main-d'oeuvre associée pour cultiver la partie nécessaire au paiement de la rente foncière.

Cheptel : un âne, deux bovins (souvent en ras-el-mal). Quelques ovins (moins de 10 au meilleur moment de l'année).

Faire-valoir : direct sauf dans le cas où la superficie de la terre à bail est très importante en raison du taux élevé de la rente foncière (2).

Spéculation : les cultures faites sur la propriété de l'exploitant sont généralement plus diversifiées que celles développées sur la terre prise à bail. Sur la propriété de l'exploitant sont les plantations arbustives et les luzernières. Sur les terres prises à bail, la céréaliculture est de règle.

Commercialisation : au souk local pour les exploitations situées hors de la banlieue immédiate de Marrakech.

- (2) Supposons que les besoins de consommation et de reproduction du capital dans une exploitation soient équivalents à 60 quintaux de céréales. Pour obtenir ce produit brut de 60 quintaux, l'exploitant doit cultiver, par exemple, 5 hectares irrigués, mais il ne possède que 3 hectares. Il devra donc prendre à bail une superficie de terre irriguée de 2 ha, augmentée du nombre d'hectares dont le produit permettra de payer la rente du sol.

Soit P la superficie nécessaire pour produire 60 quintaux, S la superficie possédée, R la rente foncière et E la dimension totale de l'exploitation ainsi constituée, nous avons $E = P + R$ ($E-S$), d'où :

$$E = \frac{P - RS}{1 - R}$$

$E - P$ représente la superficie travaillée pour payer la rente foncière ;

$E - S$ la superficie de terre à bail.

Exemples : $S = 3$ ha ; $P = 5$ ha ; pour $E = 1/3$ à $1/2$ nous avons :

$E - S = 3$ ha 4 ha

$E - P = 1$ ha 2 ha

Le travail supplémentaire rendu nécessaire pour le paiement de la rente foncière peut dépasser les moyens de travail du groupe familial. Celui-ci devra donc importer de la main-d'oeuvre, soit salariée occasionnelle, soit associée aux résultats. Il n'est pas surprenant donc de voir de petits khebbaz engager des rebbaa pour pouvoir mettre en culture une superficie aux tiers prise à bail. N'ayant pas les moyens de trésorerie nécessaires pour engager des laboureurs, des désherbeuses et des moissonneurs salariés, le système de l'entraide traditionnelle (touiza) ne fonctionnant plus, ils préfèrent s'associer avec des rebbaa ou des khammès nourris et partager les risques. La croissance des besoins, la poussée démographique dans la famille même, l'ignorance du droit d'aînesse dans les familles de paysans moyens et la rareté de l'emploi dans les secteurs non agricoles, toutes ces causes, et d'autres encore, poussent le paysan vivant en autarcie à ouvrir son exploitation, à importer de la main-d'oeuvre, à agrandir ses terres par le bail, la location ou l'achat. L'exploitation autarcique existe cependant dans les zones les plus isolées du marché régional ou national, zones de collines et de montagne, régions d'émigration traditionnelles. C'est la forme la plus adaptée à la société patriarcale.

Investissement : quasi nul dans les terres prises à bail. Plantations dans le melk.

Problèmes : le développement considérable des exploitations de ce type pose des problèmes économiques graves. La plupart des terres de rente foncière sont cultivées par de petits exploitants appelés khebbaz libres. La khabbaza, bail annuel chargé d'une rente foncière très lourde (1/3 à 1/2 de la récolte), décourage l'exploitant qui refuse de pratiquer la moindre amélioration foncière. Actuellement la superficie cultivée en khebbaza est en augmentation car les grands propriétaires gèrent de moins en moins directement leurs domaines, s'en remettent à des locataires généraux, lesquels préfèrent s'associer à des khebbaz plutôt que de diriger des khammès ou des rebbaa. Le problème ainsi posé trouverait une solution dans une législation convenable du fermage. En fait, une stabilisation réelle du fermage suppose qu'on établisse un tout autre marché entre la terre et la main-d'oeuvre. L'énorme concentration des terres melk et l'importance considérable du sous-emploi rendent illusoire une réforme du fermage traditionnel en l'absence d'une redistribution massive des terres.

B3. LA MOYENNE EXPLOITATION VIVRIERE A TRAVAIL FAMILIAL AVEC PLEIN EMPLOI DES FACTEURS DE PRODUCTION OU AUTARCIQUE

La moyenne exploitation vivrière se caractérise par le travail familial et par un emploi relatif des facteurs de production.

Les exploitants appartenant à cette catégorie sont en règle générale suffisamment pourvus en moyens de traction, stock de semences, trésorerie, force de travail. Ces ressources leur permettent de pallier l'insuffisance de la terre melk disponible, car il leur est possible de prendre largement la terre offerte par les bailleurs.

Aussi est-ce dans cette catégorie que l'on trouve généralement le plus de faire-valoir indirect.

Ce sont principalement ces exploitants qui prennent la terre :

— proposée à l'association par les non-exploitants et les micro-exploitants dépourvus de moyens ;

— proposée à l'association par les grands propriétaires. C'est dans cette catégorie que se retrouvent le plus les khebbaz, qui prennent la terre des grands domaines :

— proposée à la location par les grands propriétaires.

La formule du faire-valoir indirect permet ainsi d'ajuster la dimension de l'exploitation aux disponibilités en facteurs de production. La tendance à un ajustement de cette nature peut être considérée sur le plan économique - et étant donné les techniques utilisées - comme une tendance vers le plein emploi (3).

(3) Un tel plein emploi est relatif aux techniques utilisées. Il est différent du plein emploi absolu qui compare la technique la plus avancée à la technique utilisée.

Le coût de cet ajustement n'en demeure pas moins élevé, puisqu'il se réalise au prix d'une rente versée aux propriétaires de la terre baillée. En outre, un tel ajustement, réalisé par le faire-valoir indirect, ne garantit pas la stabilité de l'exploitation, étant donné la précarité des baux ruraux.

En définitive, de telles exploitations, si elles tendent vers un équilibre économique satisfaisant, demeurent très vulnérables.

Rêve désuet du paysan fondé sur l'identité entre la propriété et l'exploitation, le juste prix et la cohésion familiale, l'exploitation autarcique, plus symbole que réalité, est une espérance pour les paysans mal pourvus, une médiocrité pour ceux qui se sentent des entrepreneurs.

Caractère discriminant : pas ou peu d'échange de terre, d'eau ou de main-d'oeuvre.

Irrigation : droit d'eau lié à la terre.

Dimension : 3 à 5 ha en irrigué pérenne, selon l'importance des droits d'eau et de la famille.

Matériel : une zouja kbira ou 2 petites en terrains bour. Outillage traditionnel.

Cheptel : plusieurs ânes (2 à 3) ; quelques bovins (2 à 3) propriétés de l'exploitation ; troupeau d'ovins : 10 à 20 têtes.

Faire-valoir : direct.

Spéculation : diversification faible des cultures. Les spéculations agricoles sont orientées vers l'autoconsommation, le bétail fournissant l'élément marchand dans le budget. Ici le compte du ménage et le compte d'exploitation ne font qu'un.

Commercialisation : au souk local.

Investissement : relativement important : arboriculture, élevage.

Problèmes : ce type d'exploitation repose sur un équilibre apparent entre la superficie à cultiver et la force de travail disponible dans le cadre familial. L'exploitant autarcique planifie mais l'extension de sa famille nécessiterait une extension de son patrimoine ou une intensification de sa culture. Démuni devant le marché, l'exploitant voit le rendement des investissements supplémentaires diminuer rapidement. Il choisit donc d'étendre son patrimoine. L'accumulation qu'il peut faire est disproportionnée avec le prix d'achat de la terre. Il choisira donc alors de prendre des terres en location et de les sous-louer en association.

B4. LA GRANDE EXPLOITATION VIVRIERE A TRAVAIL SALARIE OU A KHAMMESSAT OU IMPORTATRICE DE MAIN- D'OEUVRE OU DE SERVICES

La grande exploitation vivrière présente une superficie trop importante pour être travaillée par la seule main-d'oeuvre familiale. Il y a donc appel soit au khammessat, soit au travail salarié. Cette exploitation demeure vivrière dans la mesure où ses revenus servent principalement à couvrir les besoins de l'exploitant.

Dans certaines régions comme le Tadla ou la Basse-Moulouya, le khammessat a quasiment disparu depuis une dizaine d'années. Le khammès - généralement unique - qu'employaient les exploitations de cette catégorie, est remplacé par l'ouvrier saisonnier, le moukari. Celui-ci quand il exécute les travaux qu'effectuait le khammès (ou en terrain irrigué le rebba) est embauché forfaitairement pour toute la durée d'une opération : par exemple, pour faire les labours, les récoltes. Son travail est complété par celui d'ouvriers journaliers.

Dans de telles exploitations, on peut généralement constater un sous emploi relatif de la force de travail. En effet, d'une «superficie» trop importante pour que la main d'oeuvre familiale suffise, ces exploitations n'ont cependant pas assez de terres pour assurer le plein emploi de la main-d'oeuvre totale (familiale et extérieure); il s'ensuit un sous-emploi de la main-d'oeuvre familiale, la main-d'oeuvre salariée ou en khammessat étant plein-employée.

Les disponibilités en moyens de production - force de travail, attelage, trésorerie - permettent aux exploitations de cette catégorie de prendre de la terre en faire-valoir indirect.

Dans ces exploitations, l'exploitant est généralement propriétaire d'une part importante du capital foncier. La superficie exploitée étant trop vaste pour être cultivée par la main-d'oeuvre familiale, l'exploitant est contraint de faire appel à des ouvriers occasionnels, des khammès, ou au service d'un tracteur. Cependant, le faire-valoir est direct, l'exploitant, ou un membre de sa famille, président à l'ensemble des travaux agricoles.

Caractère discriminant : important engagement de main-d'oeuvre salariée ou khammès. Faire-valoir direct dominant.

Irrigation : une partie importante de ces exploitations sont irriguées par eau de crue.

Dimension : en irrigué, 5 à 10 ha, en faïd, de 10 à 25 ha.

Matériel : 2 zouja kbira, location de tracteur privé ou C.T.

Main-d'oeuvre : salariée ou khammès

Faire-valoir : direct pour une partie importante de l'exploitation.

Spéculation : tendance de plus en plus nette vers la diversification d'autant plus que l'exploitant est tourné vers le marché régional et interrégional. Une partie importante de l'activité du chef d'exploitation est commerciale.

Commercialisation : souk local et marché régional, centres ruraux.

Investissement : C'est le type d'exploitation le plus apte à un fort investissement avec les exploitations de type capitaliste : arboriculture, moto-pompe...

Problèmes : Pour se développer, ce type d'exploitation est contraint d'intégrer la fonction commerciale. Le chef d'exploitation abandonne de plus en plus la culture pour s'adonner au commerce et son investissement se déplace vers l'acquisition de matériel de transport (camionnette). Peu à peu, il délègue ses fonctions de gestion à un membre de la famille.

Cette tendance ne tarde pas à déboucher sur la culture indirecte et la stérilisation de l'esprit d'investissement. Pour résoudre ce problème, il semble que la rationalisation des circuits de commercialisation soit un préalable.

C. LES EXPLOITATIONS LATIFUNDIAIRES

Le système d'exploitation latifundiaire est tout à fait remarquable dans le Haouz de Marrakech. Sans doute trouve-t-on ailleurs au Maroc une féodalité terrienne typique comme dans les Doukkala (Beni Tsiris, Tounsi, etc...), chez les Zaïan et dans certaines vallées du Sud, mais nulle part le phénomène n'est parvenu à des formes aussi achevées que celles que l'on peut voir dans la banlieue de Marrakech.

Plus de 100.00 hectares, dans le Haouz, sont exploités selon les formules latifundiaires, c'est-à-dire plus de 20% de la superficie totale de la plaine et près de 40% de la superficie régulièrement cultivée.

L'importance en superficie d'une part, et le caractère typique de ce système d'exploitation d'autre part, justifient une étude détaillée.

Le système d'exploitation latifundiaire est rebelle à une analyse en types d'exploitation spécifiques. L'azib qui est tout à la fois la ferme, la réserve seigneuriale, le «lotissement» et les terres de rente foncière, intègre les différents types d'exploitation. Au risque de schématiser beaucoup et d'appauvrir la réalité nous présenterons cependant une description analytique d'un domaine latifundiaire qui comprend ici : l'azib latifundiaire proprement dit, le lotissement latifundiaire, les terres de rente foncière (pour mémoire) et les terres d'exploitation pastorale extensive.

C1. L'AZIB LATIFUNDIAIRE

L'azib correspond approximativement à la «réserve» seigneuriale de l'Europe médiévale ou à la «villa». Le mot lui-même désignait autrefois - et aujourd'hui encore dans la société villageoise - l'habitat secondaire ou le chef de foyer va seul, laissant sa famille dans l'habitat principal. Traditionnellement, les villages de piémont avaient deux azib : un en montagne, un en plaine (azghar) ; les deux habitats secondaires étaient destinés à abriter les bergers lors de la transhumance des troupeaux. Durant les derniers siècles, les chefs des tribus alentour du Haouz et les grandes familles de Marrakech se sont approprié des territoires dans la plaine pour y établir les domaines de rapport et ont adopté le nom d'azib, parfois celui de dar. On compte ainsi plus de trois cents azib dans l'immédiate banlieue de Marrakech.

La mise en valeur de l'azib s'est faite, comme toute mise en valeur dans le Haouz, à partir d'une irrigation à peu près permanente. L'aménagement d'une source, le creusement d'une rhattara ou la construction d'une séguia, ont permis de vivifier le domaine. La plupart du temps ces travaux ont été exécutés par une main-d'oeuvre très mal rémunérée ou même gratuite (corvée, touiza). Souvent lorsque le propriétaire n'avait pas la surface sociale suffisante pour lever gratuitement des travailleurs, il attendait une année de famine

pour entreprendre ces travaux et moins payer les ouvriers (parfois travail au pair, comme en 1945). La plupart des rhattaras et des séguias qui irriguent encore aujourd'hui les azib ont été construits de cette façon ; la plupart des améliorations faites dans le Haouz à main d'homme l'ont été sans que la main-d'oeuvre soit rémunérée - soit que celle-ci travaillait ainsi pour elle-même (cas des collectivités), soit qu'elle était utilisée sous forme de corvée - : problèmes de rentabilité dans le secteur traditionnel.

La disposition d'eau pérenne permettait au propriétaire de l'azib de planter une partie de la réserve en oliviers. Après une préparation rudimentaire du sol, des boutures au nombre de 150 à 200 par hectare sont mises dans des trous. Pendant les premières années, la céréaliculture intercalaire est de règle. Ces plantations ont été la plupart du temps aussi effectuées gratuitement grâce au lotissement des métayers dépendants sur les cultures intercalaires. En effet, les terres de l'azib sont données à cultiver pour le tiers ou la moitié de la récolte. Le preneur, sur les terres irriguées, est chargé de s'occuper en outre de la plantation : essentiellement taille des rejets et irrigation. Les trous ont été faits le plus souvent par une main-d'oeuvre gratuite ou des khammès. Les récoltes, sur les grands domaines, étaient faites par corvées levées dans la région. Aujourd'hui, les corvées ont pratiquement disparu. La plupart des récoltes sont vendues sur pied à des acheteurs de Marrakech qui viennent avec des équipes de gauleurs et saccagent ouvertement les plantations. Durant l'année, les soins dispensés aux oliviers le sont par les métayers, lesquels ne sont pas rémunérés pour ce travail supplémentaire.

Outre les oliviers, l'azib comprend souvent des parcelles de cultures irriguées : céréales, légumes, fourrage. Ces parcelles sont généralement exploitées par khammès, selon les méthodes traditionnelles.

Du point de vue de l'organisation sociale du travail, l'azib est géré comme suit :

— le propriétaire est absentéiste, habite Marrakech, mais visite régulièrement ses terres ; quelques domaines comportent de belles demeures où le propriétaire vient se reposer ou se divertir (parties de campagne, chasse) ;

— un intendant général ou gérant, réside sur l'azib même. C'est généralement un membre de la famille ou un proche (shab). Il reçoit en rémunération une part du produit brut du domaine.

— des khammès se chargent de la besogne - gardiennage, surveillance, travaux agricoles - et se répartissent entre eux tous le cinquième du produit brut (non compris les olives).

Un chef khammès pour cinq khammès est affecté à des tâches de surveillance mais sa rémunération est égale à celles des autres.

— la commercialisation des produits est assurée conjointement par l'intendant et le propriétaire.

Depuis l'Indépendance, un intermédiaire supplémentaire s'est glissé entre l'intendant et le propriétaire : le locataire. Le discrédit jeté sur la plupart des grands propriétaires du Haouz avec l'Indépendance, a fait que nombre

d'entre eux ne veulent plus avoir de rapports avec leurs khammès, ni même avec les milieux commerçants. Ne disposant plus du pouvoir administratif et politique, qui doublait autrefois leur pouvoir économique, ils répugnent aujourd'hui à négocier dans des conditions moins avantageuses, ce qui, de leur point de vue, leur ferait «perdre la face». Ils préfèrent donner leurs domaines en adjudications à des locataires, entrepreneurs de travaux agricoles et commerçants.

Caractère discriminant : oliveraie en faire-valoir indirect par khammès ou métayers dépendants. Parfois céréaliculture seulement.

Irrigation : prévue principalement pour l'oliveraie, les cultures intercalaires et une parcelle de potager.

Dimension : de 10 à 300 ha (moyenne 50 ha) irrigués.

Matériel : de jardinage et un attelage par 20 hectares.

Main-d'oeuvre : khammès, métayers dépendants gratuits, salariés pour les récoltes.

Cheptel : réduit. Cheptel de trait.

Faire-valoir : indirect par définition

Spéculations : oliviers, céréales (blé dur).

Commercialisation : Marrakech.

Investissement : urbain.

Problèmes : très mauvais système d'exploitation. Oliviers gigantesques, âgés, mal conduits, mal soignés, jamais taillés, massacrés lors de la récolte. C'est évidemment le mode de tenure des terres qui est responsable de cet état de choses.

C2. LE LOTISSEMENT LATIFUNDIAIRE

A proximité de l'azib, les terres du domaine seigneurial peuvent parfois bénéficier d'une irrigation occasionnelle. Sur ces terres sont installés des métayers ou khebbaz dépendants. On appellera ce système d'exploitation lotissement latifundiaire. En effet, il s'agit bien d'un lotissement puisque les khebbaz sont installés pour une très longue période, pratiquement pour toujours si le maître est satisfait d'eux. Cette installation est le fait du propriétaire ; les khebbaz n'ont aucun droit sur le domaine et peuvent être congédiés en toute occasion. Nous avons appelé ces khebbaz dépendants pour les distinguer des autres métayers installés sur les terres de rente foncière et qui ne sont pas astreints à certaines servitudes. Parmi les obligations des khebbaz dépendants il faut signaler :

- la culture obligatoire de certaines spéculations agricoles à la demande du propriétaire ;
- le travail gratuit sur la réserve (olivette) lorsqu'il n'y a pas de khammès ;
- la vente quasi-obligatoire au propriétaire des récoltes commercialisées ;
- le travail gratuit pour la réfection de la séguia, de la rhattara, du bassin

et du système d'irrigation en général dont les khebbaz ne jouissent que très partiellement (le débit disponible est d'abord utilisé pour l'olivette et le jardin du maître).

Outre ces obligations, le khebbaz doit au propriétaire une rente foncière variable selon la qualité des terres et le débit d'eau disponible, rente payée en part de récolte : environ un tiers à un demi du produit brut du lotissement.

Caractère discriminant : faire-valoir indirect, obligation de travail gratuit sur réserve (soit sur olivette, soit sur une séguia), obligation de culture d'une spéculation donnée.

Irrigation : aléatoire.

Dimension : lot de 5 à 15 ha environ.

Matériel : zouja traditionnelle, 1 par khebbaz, outils de jardinage.

Main-d'oeuvre : familiale.

Cheptel : réduit, cheptel de trait en ras-el-mal bien souvent,

Faire-valoir : indirect.

Spéculations : céréales. Le khebbaz désire faire de l'orge. Le propriétaire lui impose de faire du blé dur. Généralement, on transige : 2/3 blé dur, 1/3 orge.

Commercialisation : à Marrakech par le propriétaire.

Investissement : urbain.

Problèmes : mêmes remarques que pour l'azib. Ce mode de tenure a pour conséquence de développer la céréaliculture sans amélioration du fonds. Toute amélioration est considérée par le propriétaire comme un signe d'un volonté d'appropriation par le métayer, elle est donc systématiquement découragée.

C3. LES TERRES DE RENTE FONCIERE

Nous les citons ici pour mémoire. En effet le bailleur n'a aucun droit de regard sur les terres qu'il donne en association à des khebbaz libres ; chacun des lots constitue une exploitation propre étudiée ci-dessus dans la catégorie des exploitations incomplètes.

C4. LES TERRES D'EXPLOITATION PASTORALE EXTENSIVE

Sur ces terres, le bétail est confié à des bergers qui reçoivent une rémunération annuelle fixe (de l'ordre de 250 DH) augmentée d'avantages en nature (laitages, quelques toisons, jellaba). Le propriétaire tolère également que le berger mène paître un troupeau de quelques têtes lui appartenant.

Outre le produit propre de son troupeau, le propriétaire retire de ses domaines en exploitation pastorale une rente égale au cinquième des produits des moutons et égale à 10 DH par an et par bovin au titre de droit de pacage.

EVOLUTION OU SYSTEME D'EXPLOITATION LATIFUNDIAIRE

Si le modèle décrit précédemment a une valeur très générale il est loin d'être immuable et depuis vingt ans on voit apparaître des indices de changement :

a) Disparition de la corvée

C'est un fait bien connu aujourd'hui que la quasi disparition de la corvée dans le Haouz. Cette forme d'engagement de main-d'oeuvre, qui tenait de l'entraide villageoise (touiza) et de l'impôt gouvernemental (prestations en services), n'était possible que parce qu'il y avait confusion entre les charges administratives (caïdales) et les intérêts de propriétaire foncier.

b) Régression du khammessat

La régression du khammessat, générale dans l'ensemble du Maroc, s'observe largement dans le Haouz, c'est-à-dire dans une région où, compte tenu des structures sociales, on s'attendait à le voir résister ; or, il semble que cette réduction du nombre de khammès soit aussi forte dans le Haouz qu'ailleurs. Dans le reste du pays on attribue cette régression au développement de la mécanisation, phénomène concomitant que l'on n'observe pas dans le Haouz. Ici, il semble que la diminution du khammessat soit liée à la liquidation de l'oppression féodale qui régnait à la veille de l'Indépendance.

Sans doute, le développement du marché et l'extension de l'usage du signe monétaire, condamnaient progressivement le khammessat, mais seule cette progression des échanges n'explique pas la rupture brusque de ce mode de tenure. L'accès à l'Indépendance a permis à bon nombre de khammès de se considérer comme libérés de leurs dettes, et ils refusèrent de reprendre leur ancien statut.

c) Apparition des locataires

La nécessité, pour certains grands propriétaires, de disparaître de la vie publique ou plus simplement la perte de leur réseau d'influence et de leurs fonctions administratives, permit l'apparition des locataires.

Entrepreneurs de travaux et commerçants, les locataires débarrassent ainsi les propriétaires de tout le souci des rapports sociaux.

Du point de vue des grands propriétaires consultés, cette solution est aussi avantageuse que l'ancienne. En effet, elle conduit à partager par moitié le revenu net de l'exploitation, et ils assurent que les réseaux d'influence, de surveillance, de contrôle, les réjouissances et distributions occasionnelles d'autrefois leur coûtaient bien plus que la moitié du revenu net de leurs terres.

Du point de vue économique, l'apparition des locataires est très importante. Contraints d'affermier un domaine en espèces, le locataire se tourne entièrement vers le marché et son orientation est celle d'un capitaliste, même si dans l'immédiat il est encore tenu par les vestiges du système latifundiaire.

Cependant, le locataire n'est pas totalement maître d'organiser, en raison

de la durée du bail - généralement inférieure à trois ans - et des interdictions faites par le propriétaire concernant la transformation du domaine. Certains propriétaires refusent l'abattage des vieux oliviers improductifs, refusent de prendre à leur charge certains aménagements (séguia, bassin) et même de participer à moitié au recépage des oliviers avec allongement du bail. Cette attitude n'encourage pas les locataires à une gestion rationnelle des domaines.

d) Développement de la mécanisation

Le développement de la mécanisation - cause ou effet de la régression du khammessat et de la corvée - n'a pas, dans le Haouz, un rythme rapide. Cependant le dénuement dans lequel étaient les khammès et les khebbaz en cheptel de trait et la forte mortalité de celui-ci ces dernières années, ont conduit locataires et propriétaires latifundiaires à recourir au tracteur pour les labours d'automne.

Les travaux ainsi effectués ont été payés par les khebbaz sur la base de 15 DH à 20 DH de l'heure remboursable à la récolte, laquelle est presque totalement commercialisée par les locataires ou les propriétaires. Le tarif des travaux à façon exécutés par les tracteurs privés est donc concurrentiel avec les travaux faits par les centres de travaux. Les travaux étaient-ils comparables ? Nous n'avons pas pu en juger.

e) Difficultés de l'évolution vers le système d'exploitation capitaliste

L'orientation spéculative et l'utilisation du tracteur sur les propriétés latifundiaires semblent devoir faire évoluer rapidement l'azib vers la ferme capitaliste.

Très vite le locataire se rend compte qu'il aurait avantage à remercier les khebbaz, à prendre parmi eux trois ou quatre gardiens et à faire les «corvées» par des machines. Plusieurs obstacles arrêtent les locataires et les propriétaires sur le chemin de la réalisation de ces exploitations modernes : d'abord l'importance de l'investissement de départ (surtout pour les locataires qui ignorent jusqu'à quand les propriétaires auront besoin d'eux), ensuite le manque de connaissances mécaniques, le coût des réparations, la distance entre l'azib et les ateliers de Marrakech, enfin la difficulté de licencier les khebbaz, établis sur le domaine parfois depuis plusieurs générations.

Quant à garder les khebbaz et anciens khammès en les employant comme ouvriers agricoles, les locataires et propriétaires s'y refusent radicalement. Ils considèrent trop élevé le salaire minimum officiel et répugnent à immobiliser pendant 5 à 10 ans les capitaux nécessaires à la transformation de leur exploitation en ferme moderne, en exploitation suffisamment rentable pour supporter le coût d'une main-d'oeuvre permanente. Le salaire de cette main-d'oeuvre permanente, disent-ils, a été calculé pour des exploitations très modernes encadrées et des gérants de haute technicité, pouvant utiliser largement la machine avec peu de main-d'oeuvre.

Enfin, les grands propriétaires n'hésitent pas à dire qu'ils ont plus de difficultés à établir des rapports avec des ouvriers qu'avec des khammès ou des khebbaz.

f) Un mouvement qui se dessine : la vente et la distribution des propriétés latifundiaries

Le désir des propriétaires latifundiaries d'avoir des domaines vides d'hommes afin de réorganiser totalement leur exploitation, les a conduits à envisager le problème du licenciement massif de la main-d'oeuvre traditionnelle selon des formules propres à éviter toute difficulté sociale.

La solution la plus commune est celle de la vente d'une partie du domaine (les terres de rente foncière) principalement aux anciens khebbaz et khammès ainsi désintéressés de l'exploitation latifundiariaire. Comme les khebbaz et khammès sont démunis et n'ont pas les moyens de payer leur lot, le propriétaire leur fait crédit pendant une durée de quatre à cinq ans. Parfois il va même jusqu'à aider l'attributaire à mettre en culture la première année. C'est la solution adoptée par N. sur la route de Marrakech à Kelaa-des-Sharna. Durant l'année 1961, par exemple, ce propriétaire a loti 550 ha au prix de 50 à 300 DH l'hectare pour des terrains non irrigués. La valeur totale de la vente a été de 82.500 DH. La plupart des lots sont d'une superficie inférieure à 4 hectares. Dès l'achat, les «attributaires» se sont mis à investir dans leur lot pour rembourser le crédit par le propriétaire. Ces terres qui n'avaient jamais produit que de l'orge et du blé dur ont été irriguées par des sania, aghror et motopompes. Des plantations y ont été faites.

La deuxième solution adoptée dans le Haouz est celle de la distribution gratuite. La distribution d'une partie du bled Agafaï est trop récente pour que nous puissions en faire état longuement. Observons seulement qu'une première tranche de 450 hectares a été distribuée à 58 anciens khebbaz en lots de 7 à 8 hectares. D'autres tenanciers de terres de rente foncière s'attendent à être lotis après la moisson et déjà ils considèrent qu'il ne leur sera pas demandé de livraison de récolte en 1962. En effet, une partie du bled est cultivée par les descendants d'anciens gardiens du palais, sorte de guich, qui devaient d'ordinaire livrer une partie de leur récolte (un peu moins d'un tiers) aux intendants chargés des redevances. Cette livraison est estimée forfaitairement en volume par l'intendant, lors de sa visite, en tenant compte de la valeur du rendement obtenu.

L'objectif du gérant du blad Agafaï est de passer à la culture directe mécanisée moderne.

Parmi les raisons qui poussent certains propriétaires latifundiaries à vendre leurs terres, il faut noter évidemment leur désir de prévenir l'application d'une réforme foncière dont les responsables de la politique agricole de l'Etat rappellent périodiquement la nécessité. Ceux qui, au contraire, distribuent leurs terres gratuitement, veulent en fait accélérer leur conversion en exploitants modernes et, désireux de rompre tous liens avec leurs anciennes gens, préfèrent abandonner, en contre-partie, les avantages qu'ils détiennent, sur une partie de leurs terres.

g) L'orientation des propriétaires latifundiaries vers le commerce et les affaires urbaines

Tous les propriétaires latifundiaries ne désirent pas se reconvertir en

exploitants capitalistes, loin de là ! Bon nombre considèrent que le moment est venu de changer de base économique et d'abandonner l'agriculture. La rentabilité des opérations commerciales et des investissements immobiliers urbains les attire davantage. Si cette reconversion est difficile pour les propriétaires âgés, leurs héritiers au contraire sont déjà tout préparés, ayant eu l'avantage de poursuivre des études : droit, écoles commerciales, administration des entreprises, assurances, etc...

En conclusion de cette note sur le système d'exploitation latifundiaire on peut dire que si l'importance de ce secteur est considérable dans le Haouz par le caractère achevé des formes qu'il y prend et par la surface qu'il y occupe, il semble cependant que nous soyons à la veille de sa reconversion, que nous vivons sa transformation, sans pouvoir dire évidemment si cette métamorphose sera rapide ou lente, progressive ou brutale.

D. LES ENTREPRISES AGRICOLES CAPITALISTES

On ne rencontre pas encore, étant donné les lacunes de la formation technique des agriculteurs, de petits entrepreneurs capitalistes - hors une minorité de petits exploitants étrangers. Il faut tout de suite passer à la moyenne et grande entreprise capitaliste.

Celles-ci correspondent à ce que l'on appelle généralement les «exploitations modernes». Elles se caractérisent par le travail salarié, des investissements importants, la mécanisation, l'intégration aux circuits du marché moderne des produits agricoles.

Dans cette catégorie, on trouve les exploitations de la colonisation européenne et certaines appartenant à des Marocains. Ces dernières tendent de plus en plus, tant sur le plan technique qu'économique, à se confondre avec les premières.

La différence entre moyenne entreprise et grande entreprise peut être précisée localement et correspond surtout à des seuils de revenus et des systèmes de culture. Nous ne nous étendrons pas longuement sur ce chapitre car il s'agit d'une forme d'exploitation du sol bien connue au Maroc. Nous nous contenterons de donner quelques éléments de comparaison.

L'ensemble du secteur d'exploitation agricole capitaliste comprend avant tout des fermes de colonisation étrangère, augmentées d'un petit nombre de propriétés marocaines qui s'adonnent à la culture moderne. Dans le Haouz, la superficie exploitée d'une manière capitaliste correspond à peu près à la superficie exploitée mécaniquement par l'exploitant (C.T. exclus).

Exploitations		Nbre de tracteurs			Superficie cultivée mécaniquement (en ha)	ha/1 tracteur
Catégories	Nom- bre	Che- nilles	Roues	Total		
Moins de 100 ha	120	7	114	121	7 440	61
100 à 500 ha	175	11	207	218	27 523	126
Plus de 500 ha	33	8	60	68	15 411	227
TOTAL	328	26	381	407	50 374	414

Un peu plus de 50 000 ha relèvent donc du secteur mécanisé. On remarquera que ce chiffre est celui de la superficie possédée par les colons étrangers. En fait ceux-ci donnent en khobza une superficie importante de terre (qui est donc cultivée selon le système latifundiaire).

Mais certaines exploitations latifundiaries sont cultivées mécaniquement depuis quelques années.

Les exploitations modernes peuvent être distinguées en quatre types distincts (non compris les villas d'agrément avec jardins) :

- D1 — Les exploitations intensives du type «lotissement»;
- D2 — Les plantations ;
- D3 — Les exploitations mixtes ;
- D4 — Les entreprises agricoles extensives.

D1.LES EXPLOITATIONS CAPITALISTES INTENSIVES

REPARTITION POUR 50 HECTARES

Nature		Superficie		Système de culture
		hectare	groupé	
parcours	inculte	1	3,5	à usage de stabulation élevage semi-moderne ou sélectionné
	cultivable	2,5		

Nature		Superficie		Système de culture
		hectare	groupé	
cultures	jachères	2,5	25,5	céréaliculture fourrage, maraîchage, légumes
	non irrigué	15		
	irrigué	8		
plantations	vignoble	0,5		oliviers, agru- mes, abricotiers pour memoire
	verger	20,5		

La céréaliculture est ici principalement tournée vers le blé tendre.

- 50 % des emblavures en blé tendre
- 20 % des emblavures en blé dur
- 20 % des emblavures en orge
- 10 % des emblavures en fèves, maïs, etc...

Le verger compte surtout des agrumes et des oliviers également répartis. L'investissement à l'hectare est fort, il a été estimé en 1956 à plus de 5 000 DH répartis ainsi :

1 000 francs 1956	Pour 1 ha
Bâtiment	150
Matériel	90
Plantation	250
Total	490
Valeur moyenne du terrain nu	25
Total	515

Le poste bâtiment est très important. On doit considérer que dans l'exploitation du «type Targa» à Marrakech, c'est une caractéristique spécifique. Ces fermes sont en effet des villas au milieu de lotissements vivriers suburbains.

D2. LES PLANTATIONS

Il s'agit là d'une cinquantaine de grandes exploitations (plus de 100 ha) entièrement tournées vers l'arboriculture. Propriétés de sociétés anonymes, ces exploitations sont gérées selon des normes capitalistes strictes : mécanisation très développée, conditionnement intégré dans l'exploitation, prospection rigoureuse des marchés étrangers (société des Vergers du Tensift, Cie agricole fruitière. etc...).

Les cultures sont principalement : les agrumes, les olives, les amandiers, les abricots, etc... L'étude de ces exploitations reste à faire.

D3. LES EXPLOITATIONS MIXTES

Dans les secteurs où l'eau manque durant la saison sèche, un type d'exploitation mixte élevage-agriculture avec jachère travaillée, a trouvé sa place. La répartition du sol est la suivante :

pour 200 ha

Nature		Superficie		Système de culture
		hectare	groupé	
Parcours	inculte	60	120	élevage extensif moutons (naissance et embouche)
	cultivable	60		
Cultures	jachère	10	50	orge BT et BD, fourrage d'appoint
	non irriguées	10		
	irriguées	30		
Vergers		30	30	oliviers, amandiers, un peu d'agrumes

Du point de vue de l'intensité de l'investissement à l'hectare, les exploitations mixtes viennent loin derrière les exploitations précédentes.

1 000 francs 1956 pour 1 ha

Bâtiment	30
Matériel	25
Plantation	95
<hr/>	
TOTAL	150
<hr/>	
Valeur de la terre nue	10
<hr/>	
TOTAL	160

D4. LES ENTREPRISES AGRICOLES EXTENSIVES

Il s'agit là d'une forme d'exploitation du sol extensive, de type capitaliste sans doute, mais au sein de laquelle l'exploitant fait le minimum d'investissement. C'est le type même de ce que l'on appelle parfois «l'agriculture minière». Recherche du pN maximum par unité de capital.

Dans ces entreprises, l'exploitant intervient à deux reprises : aux semailles et à la moisson. Les travaux sont effectués mécaniquement. Un peu avant les pluies, labour moyen ; après les pluies, labours, semailles et recroisements ; à

la moisson, utilisation de la moissonneuse-batteuse, chargement des sacs dans les camions et livraison de la récolte à Marrakech. L'intervention manuelle de l'homme est pratiquement nulle. Quelques gardiens sont payés l'année durant et bien souvent leur rémunération est complétée par l'abandon d'importantes meules de paille. Après la moisson, les chaumes et une partie de la paille coupée sont livrés à la vaine pâture.

Ces exploitations sont gérées par des citoyens, commerçants en grains, qui louent les terres aux propriétaires étrangers.

Nous sommes très mal informés sur l'importance en surface et en production de ces formes d'entreprises, mais certainement plus de dix mille hectares sont cultivés ainsi.

La répartition en surface des différents types d'exploitations capitalistes est approximativement la suivante :

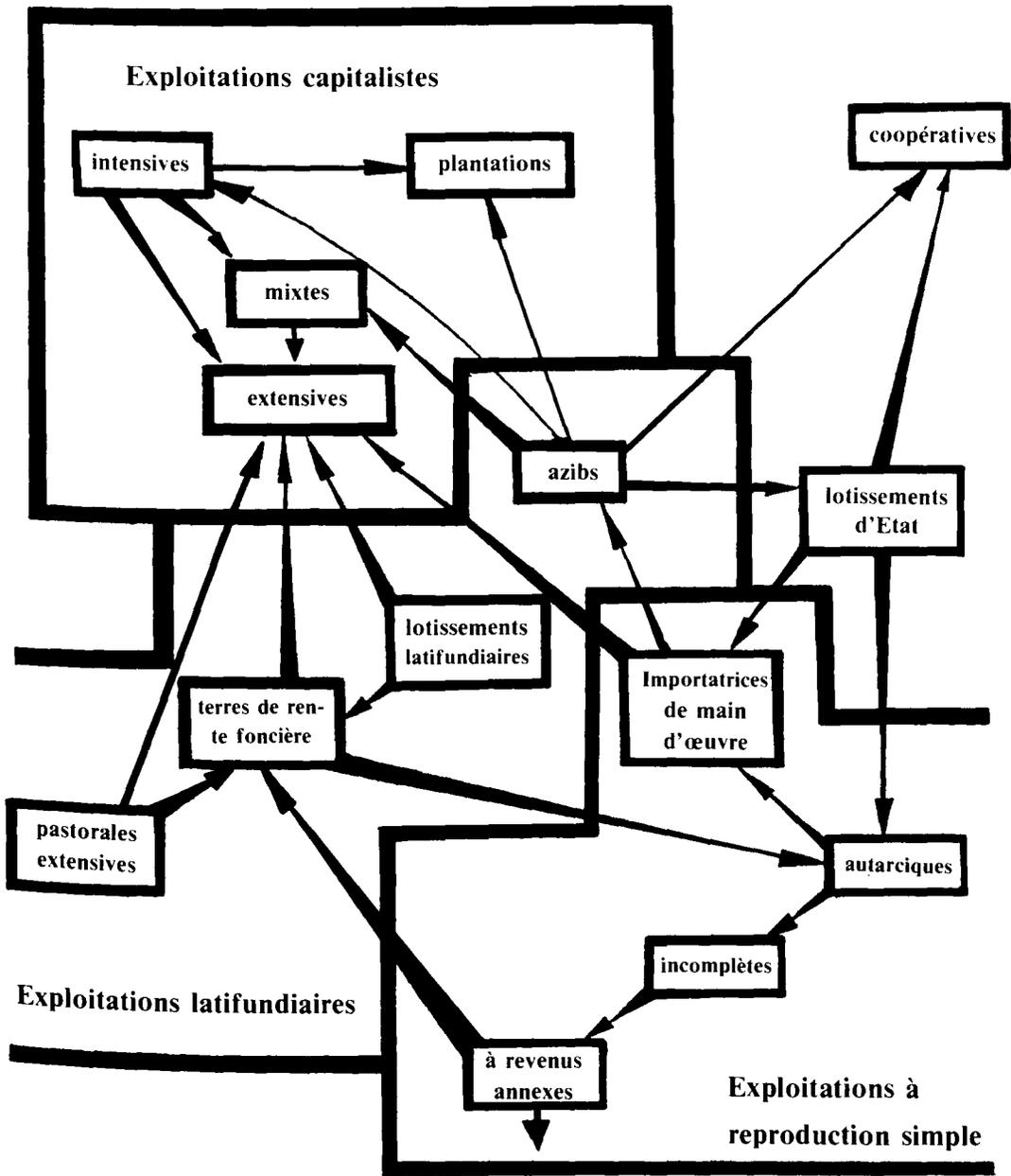
	mille ha
1. exploitations intensives	20
2. plantations	5
3. mixtes	15
4. entreprises extensives	10
	50

La tendance est à la diminution des catégories 1 et 3 au profit de la catégorie 4, laquelle se voit augmentée de certaines exploitations latifundiaires.

En effet, dans un premier stade, l'exploitation intensive tend vers une exploitation de type mixte, puis celle-ci est scindée en une partie plantation exploitée traditionnellement et une partie céréaliculture exploitée intensivement.

D'autre part les terres de rente foncière et les terres données en khobza sont en partie vendues ou distribuées et vont ainsi alimenter d'autres types d'exploitation précédemment décrits.

2 octobre 1972.



MOBILITE ET GENETIQUE
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES